

SERVICES JURIDIQUES
communautaires

DE POINTE-SAINT-CHARLES
ET PETITE-BOURGOGNE

**BRIDGE BONAVENTURE: BÂTIR UN QUARTIER VÉRITABLEMENT
RÉSILIENT FACE À LA CRISE DU LOGEMENT**

Mémoire présenté par les
Services juridiques communautaires
de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne

À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

dans le cadre des consultations concernant le
Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure

Montréal, le 8 juin 2023



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Qui sommes-nous ?.....	3
Notre territoire d'intervention.....	4
Notre implication à Griffintown.....	4
2. Expertise socio-juridique du quartier.....	4
3. La vision du quartier de notre organisme.....	5
Logement et aménagement.....	5
Mobilité et circulation.....	6
Accès aux berges, parc, et espaces verts.....	7
Ne pas mettre l'urgence climatique de côté.....	7
4. Plan directeur de la ville: davantage d'occasions à saisir.....	8
Annexe : Présentation des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.....	10

BRIDGE BONAVENTURE: BÂTIR UN QUARTIER VÉRITABLEMENT RÉSILIENT FACE À LA CRISE DU LOGEMENT

Introduction

Pointe-Saint-Charles est un quartier tissé serré où la solidarité, l'action communautaire et la défense des droits ont pris racine depuis fort longtemps. Quartier ouvrier, quartier pauvre, quartier solidaire, on y ressent un profond sentiment de communauté. Nous sommes préoccupés par les aspirations qu'ont certains acteurs économiques et politiques pour notre quartier. Il nous est primordial d'être partie prenante des décisions qui affecteront notre milieu et nos conditions de vie. Le développement qui prendra forme dans le secteur Bridge-Bonaventure aura des conséquences sérieuses pour tout le territoire avoisinant et pour l'ensemble de la communauté montréalaise. Nous voilà à un carrefour historique où les prochaines décisions des divers paliers et organismes gouvernementaux seront cruciales pour l'avenir. Notre organisme est membre de la corporation de développement communautaire Action Gardien. Nous avons participé à la démarche collective menée par Action-Gardien pour concevoir une vision et des propositions d'aménagement pour le secteur Bridge-Bonaventure.

Nous avons pris connaissance du plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure de la Ville de Montréal. Par le présent mémoire à l'OCPM, nous voulons vous partager nos préoccupations sur l'avenir du secteur et souligner les points positifs, les limites et les lacunes du plan directeur de la Ville.

1. Qui sommes-nous ?

Notre organisme, les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, est un organisme communautaire à but non lucratif et un centre local d'aide juridique, sous le contrôle de la population locale. Nous sommes présentement le seul Centre local d'aide juridique au Québec. Notre équipe de travail se compose d'avocat.e.s et d'adjointes juridiques comme tout autre cabinet, mais nous avons également un poste dédié complètement au volet communautaire de notre organisme. La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux pour les populations défavorisées. Nous œuvrons dans les quartiers montréalais de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne depuis plus de 50 ans. Notre organisme communautaire est par ailleurs voué à la défense collective des droits des personnes désavantagées économiquement. Nous prenons le temps de souligner ici que nous pratiquons en droit du logement depuis notre création. Depuis plus de 50 ans, nous représentons les locataires dans leurs litiges envers leurs propriétaires, qu'ils soient des propriétaires privés, l'Office municipal d'habitation de Montréal, des coopératives d'habitation, des organismes à but non lucratif d'habitation, des promoteurs souhaitant convertir en condo, etc. Nous en voyons de toutes les couleurs. Et nous sommes témoins des besoins criants en matière d'habitation. D'abord et avant tout, notre message est le suivant : le développement de tout

secteur devrait se faire dans l'objectif premier de répondre aux besoins de la population du quartier.

Notre territoire d'intervention

À titre de Centre local d'aide juridique, notre secteur d'intervention inclut l'entièreté du secteur Bridge-Bonaventure. Notre secteur d'intervention étant défini par notre accréditation émis par la Commission des services juridiques de 1974, il inclut « la Pointe-Saint-Charles (délimitée par le canal Lachine, l'autoroute Bonaventure, la rue Bridge et le fleuve Saint-Laurent) et la Petite-Bourgogne (délimitée par le canal Lachine, la rue Atwater, la rue Saint-Antoine et la rue Peel) ». Notre expérience de défense des droits des personnes habitant dans ces secteurs de la ville nourrit notre réflexion, tant pour ce que nous souhaitons pour le secteur Bridge-Bonaventure, que pour ce qu'il faut absolument éviter.

Notre implication à Griffintown

Notre conseil d'administration est composé de 9 personnes, dont 6 citoyen.ne.s habitant dans Pointe-Saint-Charles ou à la Petite-Bourgogne (incluant Griffintown) et 1 représentant.e d'organismes communautaires provenant de chacun des 2 quartiers. Certains administrateurs de notre conseil d'administration sont résidents de ce que l'on appelle désormais le « Griffintown ». Notre organisme est également membre de la Coalition de la Petite-Bourgogne, une table de concertation qui dessert aussi le secteur de Griffintown et nous participons activement à son comité « Aménagement et milieu de vie ». Les enjeux sont nombreux à Griffintown : manque d'accès aux services publics et communautaires, insuffisance d'espaces publics et de lieux de socialisation, transport en commun inadéquat, îlots de chaleur et vivre-ensemble difficile. Notre expérience à Griffintown démontre que le développement qui a eu lieu dans ce secteur s'est fait en fonction des intérêts des promoteurs, avec peu de respect pour la communauté locale, et même pour les nouveaux résidents qui s'y sont installés. Nous sonnons la sonnette d'alarme à ce moment crucial qui orientera le développement qui transformera – encore une fois et à jamais – le secteur Bridge-Bonaventure.

2. Expertise socio-juridique du quartier

En tant que dispensateur de services juridiques, nous sommes aux premières loges des problématiques vécues par la population locale en raison des développements qu'ont connus les quartiers desservis. *Les Services juridiques communautaires* ont représenté des générations de plusieurs familles implantées dans Pointe-Saint-Charles depuis ses débuts. Nous assistons au déplacement de ces familles qui n'ont plus les moyens de résider dans le quartier de leurs ancêtres, où ils ont accès aux mêmes organismes et ressources que leurs parents fréquentaient. L'impact de ce déplacement, nous le constatons fréquemment.

En effet, lorsque nous représentons des locataires vivant des problématiques de logement, le déplacement occasionné entraîne directement la perte du réseau de solidarité. Mais notre constat ne s'arrête pas aux dossiers de logement. Nos avocat.e.s représentent les habitant.e.s de Pointe-Saint-Charles dans plusieurs sphères fondamentales de leur vie, tel que les cas de

séparations, de divorces et de garde d'enfant. Au-delà du drame que peut représenter le déracinement du quartier familial, les habitants se retrouvent également privés de plusieurs ressources communautaires développées par leurs ancêtres à coup de luttes sociales et de revendications. Ils sont privés de ce filet, véritable legs générationnel créé par leurs parents, en raison de leur situation précaire. Par exemple, dans le cas de notre organisme, lorsqu'un habitant quitte le quartier par manque de logements abordables, il perd l'accès à nos services juridiques. Effectivement, notre vision de la dispense de services juridiques est unique. Nous pensons que le travail d'un.e avocat.e qui exerce dans un milieu tel que Pointe-Saint-Charles ne s'arrête pas aux actes purement juridiques. En accompagnant notre clientèle dans ses démarches juridiques, nous l'accompagnons également dans des démarches de reprise de pouvoir, d'éducation juridique en partenariat avec d'autres organismes communautaires du secteur. Nous croyons sincèrement en tant qu'organisme que la perte de l'accès au réseau communautaire enfonce les populations dans un cycle de précarité insurmontable.

3. La vision du quartier de notre organisme

La population à petit et moyen revenu se voit peu à peu exclue de notre communauté qui se gentrifie. Elle doit composer avec des commerces de moins en moins abordables et avec l'absence de certains services publics tels qu'une école secondaire. Pendant ce temps, les secteurs d'emploi disparaissent au profit des développements résidentiels. Notre quartier, enclavé par les autoroutes et les voies ferrées, subit l'important transit automobile vers la Rive-Sud et est privé d'accès aux rives du fleuve Saint-Laurent.

Le développement du secteur Bridge-Bonaventure est une occasion historique d'améliorer nos conditions et notre qualité de vie. Le développement doit se faire en réponse aux besoins de la communauté et permettre d'agir véritablement sur la crise du logement et la crise climatique.

Logement et aménagement

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'avenir des terrains publics fédéraux et provinciaux qui occupent une grande partie du bassin Peel et sont convoités par les promoteurs immobiliers pour des projets de tours à condos luxueuses et en hauteur dans la poursuite de Griffintown. Utiliser ces terrains publics pour satisfaire les intérêts des investisseurs n'est pas une option. Nous avons trop de besoins urgents à combler.

Il est essentiel de préserver les terrains de propriété fédérale et provinciale hors du marché spéculatif. Avec la fin du financement du programme AccèsLogis, l'avenir du logement social au Québec est sérieusement mis à mal. Face au manque de sérieux du gouvernement du Québec face à la crise du logement, il est d'autant plus important de ne pas livrer ces terrains à la spéculation immobilière.

Les mégaprojets immobiliers n'ont à notre avis pas leur place dans notre quartier. Les terrains publics doivent servir à la réalisation d'un vaste chantier de logements sociaux et communautaires. Plus précisément, nous sommes d'avis que la proposition de l'Opération populaire d'aménagement (OPA) est la plus appropriée pour conserver une bonne qualité de

vie dans le quartier, soit environ 2 000 logements, dont 1 600 sur le site du bassin Peel et 400 sur l'actuel stationnement de Costco; des logements sociaux et communautaires sur les terrains publics pour un milieu de vie hors du marché spéculatif; un minimum de 40 % de logements hors marché sur les terrains privés; des hauteurs entre 3 et 8 étages, avec certains îlots pouvant atteindre 12 étages maximum aux abords de la ligne du Réseau express métropolitain (REM); une protection sonore entre les rails du CN et du REM et les nouveaux bâtiments.

Dans un souci de ne pas répéter les erreurs du développement de Griffintown¹, il est nécessaire de penser le secteur Bridge-Bonaventure avec des équipements collectifs et des services de proximité. Afin de mieux accueillir et desservir la population, le secteur devrait comprendre une école primaire et un CPE, des espaces communautaires, sportifs et récréatifs, ainsi qu'un point de service de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles. Le développement du secteur est aussi une excellente opportunité d'offrir des infrastructures manquantes au quartier actuel, soit une école secondaire et une maison de la culture.

Nous ne pouvons nous empêcher de constater que l'isolement social est un immense facteur de précarité. La disparition des lieux publics et à usages collectifs est préoccupante pour la santé mentale et physique des individus en situation de pauvreté. Dans un souci d'inclusion sociale, de santé publique et de lutte à la pauvreté, nous jugeons important que le secteur Bridge-Bonaventure soit pensé avec des parcs, des ruelles et des espaces publics de socialisation et de rencontre.

Mobilité et circulation

La mobilité représente déjà un enjeu de taille pour le quartier. Les infrastructures nécessaires au développement du secteur Bridge-Bonaventure devront comprendre un réseau de bus amélioré pour les travailleurs-travailleuses et les résident.e.s. Également, un véritable réseau piéton et cycliste sécuritaire pour relier le quartier habité aux différents secteurs de Bridge-Bonaventure et des quartiers environnants.

Le décloisonnement des différents secteurs du quartier serait également à réfléchir en priorité. Plus précisément, il est impératif de prolonger la rue Centre vers le bassin Peel et d'assurer le franchissement du canal de Lachine. Notre vision du quartier passe aussi par la création d'un pôle de mobilité pour encourager le transport actif et collectif et limiter la place de l'automobile.

La nouvelle trame de rues au bassin Peel doit être constituée de rues véhiculaires apaisées, accessibles universellement et qui priorisent la sécurité des transports actifs et collectifs, sans stationnement sur rue excepté des débarcadères pour les livraisons et pour les personnes à mobilité réduite. Dans un souci de privilégier le transport actif, la nouvelle trame doit aussi comporter un réseau de rues et de ruelles sans automobile (excepté les véhicules d'urgence).

¹ Nous partageons les constats présentés par la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en Santé contenus dans son mémoire Sur le secteur Griffintown présenté à l'OCPM en Février 2012: ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P56/7b9.pdf

Ceci étant dit, il demeure tout de même nécessaire d'avoir un espace de stationnement, c'est pourquoi nous sommes en faveur d'un stationnement partagé, dans une perspective transitoire et évolutive, par exemple dans le stationnement étagé de Loto-Québec.

Accès aux berges, parc, et espaces verts

L'accès aux espaces naturels, surtout les berges, n'est pas réservé aux propriétaires de condos! Nous voyons l'accès à ces espaces comme un élément essentiel à la santé communautaire et l'inclusion sociale. Nous souhaitons permettre aux gens issus de tous les milieux de profiter de l'espace riverain unique de leur quartier et de la proximité des autres attractions naturelles.

Via le développement du nouveau secteur, nous souhaiterions voir:

- ❖ Une nouvelle trame verte et bleue reliant le quartier habité, les berges du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent et le futur site commémoratif de la Black Rock (Roche Noire);
- ❖ Des jardins collectifs et de l'agriculture urbaine à différentes échelles;
- ❖ Une large bande riveraine le long des berges du fleuve Saint-Laurent, directement connectée à Verdun, à l'île des Sœurs et au parc Jean-Drapeau;
- ❖ Une passerelle à partir du parc Marguerite-Bourgeoys pour enfin accéder au fleuve à partir du quartier ;
- ❖ Une bande riveraine de Parcs Canada agrandie sur les berges du bassin Peel, sans bâtiment en hauteur.

Ne pas mettre l'urgence climatique de côté

Notre communauté est composée de personnes les plus vulnérables et désavantagées économiquement, qui sont les personnes qui subiront le plus les impacts des changements climatiques. Selon les données de la Santé publique², les quartiers avoisinants sont de véritables îlots de chaleur, ce que nous voulons éviter à tout prix pour la qualité de vie de nos résident.e.s.

D'abord, nous réitérons le besoin d'un réseau de ruelles et de sentiers intégrés à un verdissement massif, d'une offre complète de modes de transport durables des personnes et des marchandises qui peut évoluer au rythme des habitudes de la population, ainsi que de jardins collectifs et de l'agriculture urbaine à différentes échelles. Ensuite, nous exprimons le besoin d'une gestion durable des eaux de pluie, incluant des ruelles bleues-vertes et des jardins de pluie. Également, de la construction de bâtiments sans émission de carbone, construits en bois et à partir de matériaux recyclés; d'une boucle énergétique sous la forme d'un réseau thermique local permettant la conservation et la réutilisation plutôt que la perte

² Selon les données disponibles les plus récentes de l'INSPQ:
<<http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>>

de la chaleur produite; et d'une gestion durable des matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire.

4. Plan directeur de la ville: davantage d'occasions à saisir

De manière générale, nous sommes en accord avec la vision du plan directeur. Cependant, nous tenons à vous faire part des limites et lacunes que nous avons identifiées. Le plan inclut des propositions très intéressantes dont plusieurs figurent aussi dans le projet collectif développé par notre communauté ! Nous demandons à la Ville de maintenir fermement ces éléments, de réunir les conditions pour les réaliser et de les rendre conditionnelles au développement du secteur.

De manière générale, nous saluons les orientations en faveur de la protection du patrimoine, du verdissement, de l'accès aux berges, de la priorité au transport actif et collectif.

Un point fort du plan directeur est l'ajout de connexions avec le quartier habité, avec le prolongement de la rue du Centre jusqu'au bassin Peel, la passerelle du parc Marguerite-Bourgeoys vers le fleuve Saint-Laurent, et le pont tournant pour traverser le canal de Lachine. Ce sont des liens très importants et ce sera un jour historique lorsque nous pourrons enfin avoir un accès direct au fleuve à partir du quartier !

Le maintien et le développement des activités économiques sont très importants pour des quartiers complets dans lesquels on peut vivre et travailler, et nous nous réjouissons de la protection des emplois dans le Triangle Nord Pointe-Saint-Charles et de la création du Quartier des artisans. Il faut des emplois de proximité diversifiés, et cesser de voir les entreprises et artisans quitter nos quartiers centraux pour la banlieue.

Malheureusement, des éléments sont problématiques ou manquants dans le Plan directeur.

Tout d'abord, face aux hausses vertigineuses de loyers dans le quartier comme ailleurs à Montréal, il manque des cibles ambitieuses et des stratégies claires pour réaliser un vaste chantier de logements sociaux et communautaires. Vous reconnaissez vous-mêmes dans votre Plan que le Règlement pour une métropole mixte est insuffisant, mais vous ne dites pas comment vous allez l'améliorer et le dépasser.

En tant que principale ressource locale de défense individuelle en droit du logement, nous sommes aux premières loges des ravages de la crise du logement dans le quartier. Durant l'année 2021-2022, nous avons traité plus de 137 dossiers en droit du logement. Pour la première fois en plus de 50 ans d'histoire, les ouvertures de dossier en droit du logement ont dépassé le nombre de dossiers en droit de la famille (34% versus 30%).³ Toutefois, nous ne voyons pas la problématique uniquement par sa dimension quantitative, mais surtout par la gravité croissante des problèmes de logement auxquels font face les locataires et la cruauté dont peuvent faire preuve des grands propriétaires poursuivant des objectifs de profits financiers.

³ Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. *Rapport d'activités 2021-2022*. Août 2022. p. 14.

Pour ces raisons, nous sommes extrêmement inquiets des acquisitions récentes par le promoteur Devimco au bassin Peel et sur le site de Ray-Mont Logistiques, et du projet porté avec d'autres promoteurs sur l'ensemble du site, incluant les terrains publics. Ceux-ci appartiennent à la collectivité, on ne veut surtout pas y prolonger Griffintown. Si ce devait être le cas, autant ne pas autoriser le résidentiel et conserver tout le secteur en emploi et espaces verts... Quelles mesures prendrez-vous, avec le gouvernement fédéral et provincial, pour garder ces terrains hors du marché spéculatif ? Rien n'est précisé sur cette question dans votre plan.

Aussi, votre définition de l'échelle humaine pose question. Permettre des tours de 65 mètres (20 étages) dans ce futur milieu de vie ne respecte pas le cadre bâti et l'identité de notre quartier, sans compter que ces tours en béton ne sont pas écologiques. Il ne faudrait pas aller au-delà du Nordelec, soit 40 mètres. Nous entendons votre volonté de n'avoir « que quelques pointes de hauteur », mais la modification au plan d'urbanisme qui autoriserait 65 mètres sur presque tout le bassin Peel nous inquiète au plus haut point.

Une grande erreur de Griffintown est l'absence de planification en amont des infrastructures collectives, dont les parcs et les écoles. Il ne faut pas la répéter. Or, votre Plan ne précise pas quels seront les espaces réservés, ni quels seront ces équipements.

L'ajout d'un tissu résidentiel pour le quartier Pointe-Saint-Charles devrait se limiter au bassin Peel et à une partie du site de Costco. Le site de Ray-Mont Logistiques pourrait accueillir une école secondaire et une maison de la culture facilement accessibles de Pointe-Saint-Charles et des quartiers environnants. Mais si l'on accorde aux promoteurs des changements de zonage pour leurs projets de condos, il sera impossible de revenir en arrière. Le quartier Pointe-Saint-Charles a un besoin criant d'une école secondaire. Également, une maison de la culture serait un ajout essentiel pour les résident.e.s de Pointe-Saint-Charles et de la Petite-Bourgogne, qui n'auraient plus besoin de se déplacer jusqu'à Verdun pour profiter d'une programmation culturelle accessible.

Enfin, il faut apaiser considérablement la circulation automobile sur les rues Bridge, Mill et Wellington, et arrêter le transit dans notre quartier par un accès direct entre le pont Victoria et l'axe Bonaventure. Sinon, la situation sera invivable dans le nouveau milieu de vie et non sécuritaire de s'y déplacer à pied ou à vélo. Nous sommes tout comme vous en faveur d'un milieu de vie qui mise sur le transport actif et collectif et réduit la place de l'auto, mais nous sommes sceptiques sur la concrétisation de cette vision. D'ailleurs, l'implantation d'une station de REM ne résoudra pas nos besoins locaux de mobilité.

Annexe : Présentation des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne

Notre mission

Notre organisme œuvre dans les quartiers montréalais de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne depuis près de 50 ans. Notre action se situe particulièrement au niveau de la défense des droits des personnes démunies. Notre travail s'inscrit dans une approche globale des problématiques vécues par les personnes que nous desservons. La mission de notre organisme consiste à promouvoir, obtenir et mettre à la disposition du public des services juridiques; établir, encourager et maintenir des cliniques légales communautaires; encourager et promouvoir toute législation et autres mesures qui auraient pour effet d'aider les personnes économiquement défavorisées à comprendre et à défendre leurs droits; oeuvrer à rendre l'accès à la justice le plus complet possible pour la population; et défendre les droits économiques et sociaux de la population à faible revenu par tous les moyens et que ce soit collectivement ou individuellement.

Les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne sont un organisme communautaire à but non lucratif et aussi un centre local d'aide juridique, sous le contrôle de la population locale. Trois (3) grands axes d'intervention orientent le travail de notre équipe : 1. Notre mandat de Centre local d'aide juridique; 2. Notre travail pour améliorer l'accès à la justice; 3. Notre participation aux activités communautaires et de concertation des quartiers desservis.

Nos objectifs incluent notamment :

Offrir des services juridiques pour aider les personnes économiquement défavorisées à comprendre et à défendre leurs droits;

Représenter les intérêts collectifs des deux communautés de notre territoire et rechercher avec elles des solutions à court et à long terme à leurs problèmes;

Faire des recherches en droit social, les diffuser afin de favoriser le progrès du droit, encourager et promouvoir toute législation et autres mesures sociales progressistes;

Rendre la justice accessible pour les citoyennes et citoyens;

Initier et participer à des programmes d'informations et d'animation visant à instruire les gens sur leurs droits et les sensibiliser aux aspects juridiques de leurs problèmes;

Défendre les droits économiques et sociaux des citoyennes et citoyens par tous les moyens, collectifs et individuels;

Travailler en étroite collaboration avec les autres intervenantes et intervenants communautaires du milieu à l'amélioration des conditions de vie, fournir une expertise juridique aux groupes populaires et comités de citoyens;

En conformité avec la Loi sur l'aide juridique, fournir des services juridiques à la population de Pointe-Saint-Charles et de la Petite-Bourgogne.

Défense individuelle des droits

En vertu de la Loi sur l'aide juridique, notre organisme détient une accréditation de la Commission des services juridiques à titre de Centre local d'aide juridique pour offrir les services à la population des quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

À ce titre, nous offrons des services de consultation, conseil juridique, représentation devant les tribunaux, négociation, etc., notamment dans les domaines suivants : Droit familial (garde d'enfant, pension alimentaire, divorce, séparation de corps, adoption); Droit administratif (aide sociale, assurance chômage, RRQ, IVAC, CSST, SAAQ, allocations familiales); Logement; Consommation et endettement; Droit civil général.

Défense collective des droits

La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux des populations défavorisées. Nous défendons au jour le jour des personnes vulnérables, aux prises avec des situations de déni de droits et plus que jamais, nous constatons la fragilité du filet de protection sociale. Ainsi, notre pratique de défense individuelle des droits se complète par des actions collectives, des activités d'éducation populaire et aussi des activités de mobilisation et de revendication politiques. Nous visons un meilleur accès à la justice, une plus grande éducation aux droits, le respect des droits économiques et sociaux et une plus grande justice sociale.